

Fiche 1

Chômage au sens du BIT - résultats de l'enquête Emploi 2013: différences d'évolutions avec les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

Les concepts de demandeur d'emploi de catégorie A et de chômeur au sens du BIT ne se recouvrent pas complètement

Le chômage au sens du BIT renvoie à une situation sur le marché du travail caractérisée par l'absence d'emploi, la recherche active d'emploi et la disponibilité pour occuper un emploi (*cf. encadré à la fin de cette fiche*). La mesure du chômage au sens du BIT repose sur les déclarations des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête Emploi de l'Insee, qui a lieu à un rythme trimestriel.

L'inscription sur les listes de Pôle emploi résulte quant à elle d'une démarche administrative. Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) est connu mensuellement et décomposé en cinq catégories selon que les personnes ont exercé une activité durant le mois et qu'elles sont tenues d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi. En particulier, la catégorie A regroupe les demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois.

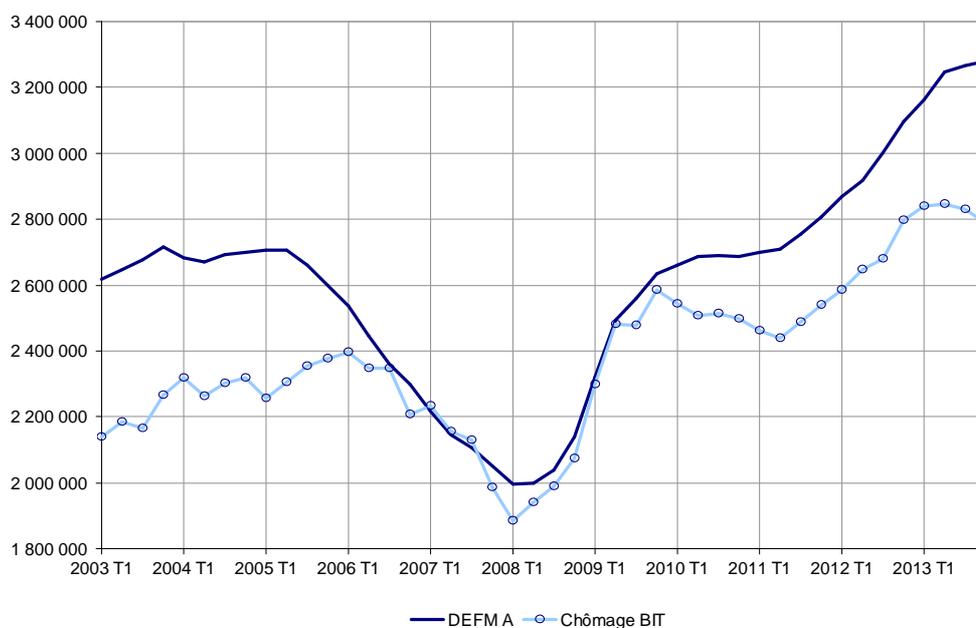
Un demandeur d'emploi en catégorie A peut ne pas être chômeur au sens du BIT. C'est par exemple le cas s'il n'a pas effectué au cours du mois donné des actes de recherche d'emploi autres que la seule actualisation de son inscription sur les listes : le fait d'être simplement inscrit sur les listes de Pôle emploi n'est pas considéré en soi comme une démarche active de recherche d'emploi au regard des critères du BIT. Depuis 2013, conformément aux recommandations d'Eurostat, le simple fait de renouveler son inscription ne l'est plus, cette démarche étant en premier lieu liée à l'indemnisation.

Inversement, un chômeur au sens du BIT peut ne pas être demandeur d'emploi en catégorie A, soit parce qu'il n'est pas inscrit sur les listes de Pôle emploi (par exemple, des jeunes qui ne s'inscrivent pas car ils n'ont pas droit à une indemnisation), soit parce qu'il est inscrit dans une autre catégorie que les DEFM A.

Les différences de concept jouent sur le niveau et l'évolution des deux séries

En raison de ces différences conceptuelles, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (DEFM A) n'est pas égal au nombre de chômeurs au sens du BIT (*graphique 1*).

Graphique 1 - Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A et de chômeurs au sens du BIT

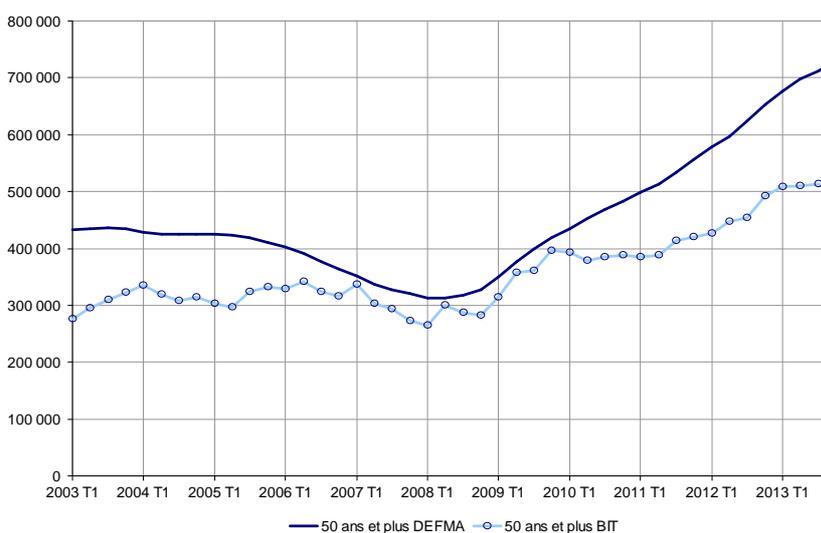
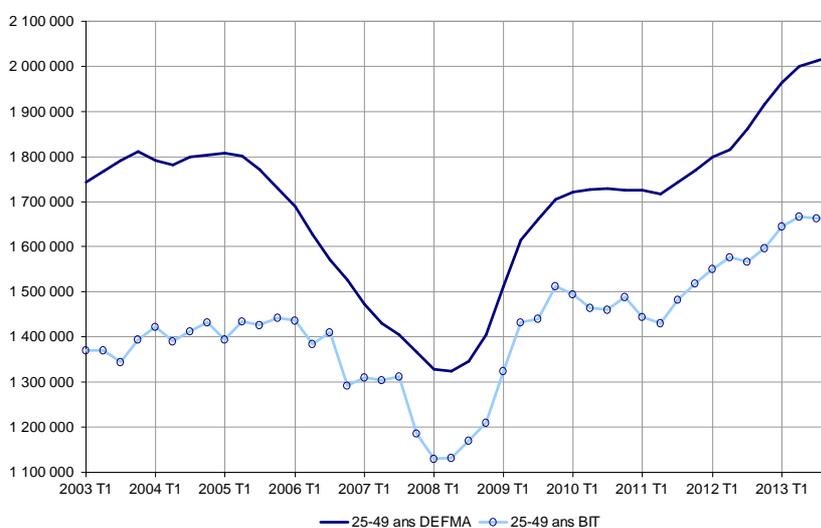
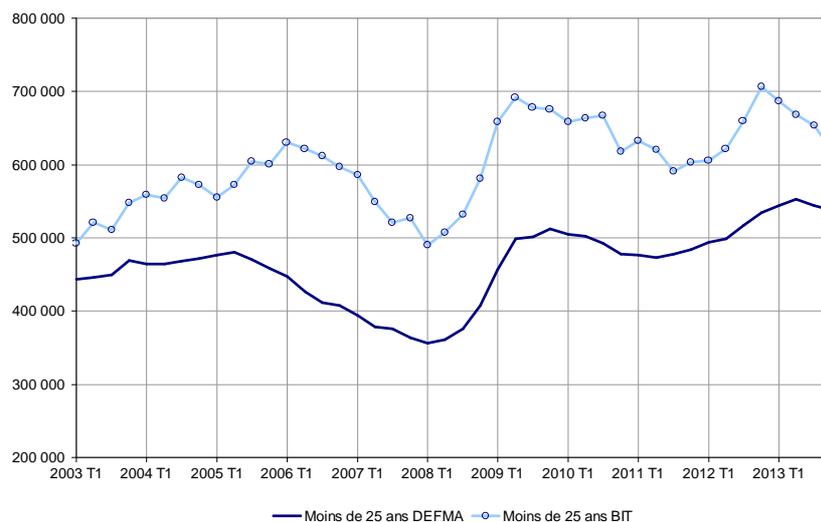


Champ : France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi (chômeurs BIT).

Données cvs en moyenne trimestrielle pour le chômage au sens du BIT et cvs-cjo en moyenne trimestrielle pour les demandeurs d'emploi de catégorie A.

Graphiques 2. a, b, c - Nombres de demandeurs d'emploi de catégorie A et de chômeurs au sens du BIT par âge



Champ : France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi (chômeurs BIT) ; calculs Insee.
Données cvs en moyenne trimestrielle pour le chômage au sens du BIT et cvs-cjo en moyenne trimestrielle pour les demandeurs d'emploi de catégorie A.

De plus, même lorsque ces deux grandeurs sont proches, comme cela a été le cas sur la période 2006-2009, ce ne sont pas nécessairement les mêmes individus qui sont chômeurs au sens du BIT et demandeurs d'emploi en catégorie A. Ainsi, parmi les jeunes de moins de 25 ans, le nombre de chômeurs au sens du BIT est structurellement plus élevé que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, alors qu'on observe l'inverse pour les personnes âgées de 25 à 49 ans ou de 50 ans et plus (*graphiques 2. a, b, c*).

Les évolutions du nombre de chômeurs au sens du BIT et du nombre de DEFM A vont souvent dans le même sens. Cependant, elles peuvent aussi diverger durant certaines périodes. Ainsi, entre fin 2009 et début 2011, le nombre de chômeurs au sens du BIT a diminué, alors que le nombre de DEFM A a progressé légèrement.

L'écart entre le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A et le nombre de chômeurs BIT s'est accru en 2013 de 190 000 personnes. Lorsqu'on décompose cet écart par grandes classes d'âge, on constate qu'il a progressé dans le prolongement des évolutions constatées durant les années passées pour ce qui concerne les seniors (+ 70 000 en 2013, contre + 50 000 en moyenne sur quatre ans) et les personnes de 25 à 49 ans (+ 40 000 personnes en 2013, comme sur quatre ans en moyenne). Pour les jeunes, l'accroissement de l'écart est particulièrement important en 2013 (+ 90 000 personnes), mais il apparaît nettement plus fluctuant d'une année sur l'autre.

▪ **Les raisons des divergences entre DEFM et chômeurs au sens du BIT**

De nombreux facteurs peuvent expliquer des divergences d'évolution entre les deux séries.

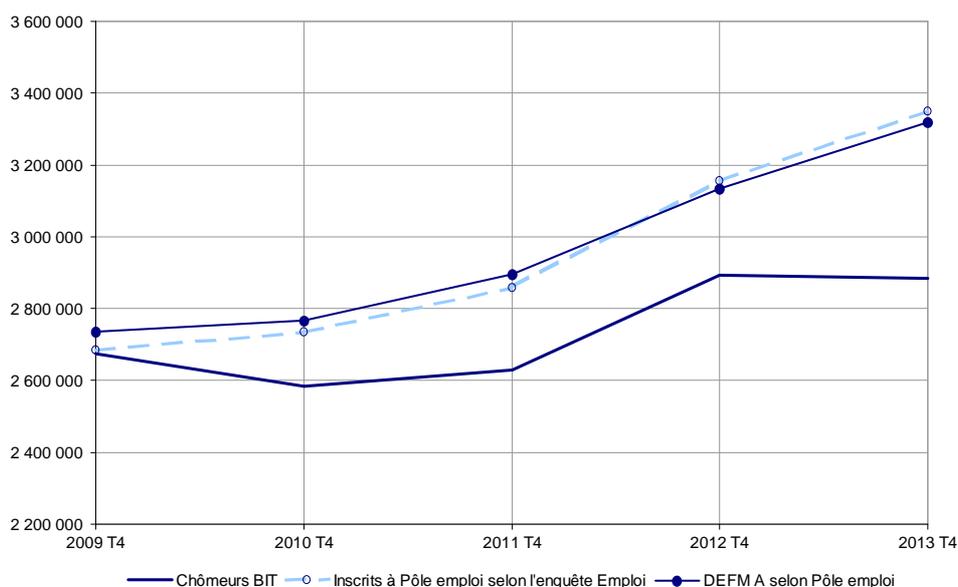
S'agissant des inscrits à Pôle emploi, des modifications réglementaires peuvent influencer sur les comportements d'inscription ou de maintien dans la liste. Par exemple, lors de ces dernières années : la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi (DRE), la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) ou encore l'abaissement à quatre mois de la durée minimale d'affiliation ouvrant droit à indemnisation par l'assurance chômage en 2009 ont eu un impact sur le nombre de personnes inscrites en catégorie A.

S'agissant de l'enquête Emploi, la situation de chômeur repose sur des critères factuels de recherche et de disponibilité déclarés par l'enquêté, qui ne sont pas directement liés aux évolutions administratives ou réglementaires. Cependant, selon le contexte économique et social, les comportements de recherche d'emploi déclarés dans l'enquête Emploi peuvent fluctuer : les personnes les plus éloignées du marché du travail peuvent relâcher leurs efforts de recherche, ce qui les conduit à être classées au sein du halo du chômage si elles déclarent seulement souhaiter travailler (mais ne pas rechercher activement), voire à être classées comme inactifs « purs », hors halo du chômage, si elles déclarent ne plus souhaiter travailler.

▪ **Une différence d'évolution confirmée par l'enquête Emploi**

Même si ce n'est pas son objet principal, le questionnaire de l'enquête comprend également une question concernant l'inscription à Pôle Emploi. Il est ainsi possible de comparer l'évolution du nombre de DEFM A avec celle du nombre de personnes sans emploi se déclarant inscrites à Pôle emploi dans l'enquête Emploi. Les évolutions de ces deux variables concordent (*graphique 4*) pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. En particulier, les réponses à cette question de l'enquête Emploi corroborent la progression sur l'année 2013 du nombre de demandeurs d'emploi, y compris lorsque l'on décompose les résultats par tranche d'âge (*tableau 1*). Dans le même temps, le chômage au sens du BIT est stable.

Graphique 4 : Effectifs de chômeurs au sens du BIT des inscrits à Pôle emploi, sans emploi selon l'enquête Emploi et des DEFM A selon Pôle emploi



Champ : France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi (chômeurs BIT) ; calculs Insee.

Données brutes en moyenne au quatrième trimestre de chaque année.

Note : Les inscrits à Pôle emploi dénombrés dans l'enquête Emploi sont les personnes sans emploi, se déclarant inscrites à Pôle emploi, hors effectifs dispensés de recherche d'emploi (DRE).

Tableau 1 : Glissements annuels T4 2012-T4 2013 des DEFM A, des personnes sans emploi inscrites à Pôle emploi selon l'enquête Emploi et des effectifs de chômeurs au sens du BIT (en milliers).

Source	Pôle emploi	Enquête Emploi	
	Demandeurs d'emploi en catégorie A	Inscrits à Pôle emploi, sans emploi	Chômeurs au sens du BIT
Classe d'âge			
15-24 ans	10	20	-90
25- 49 ans	110	110	70
50 ans et plus	80	60	10
Ensemble	190	180	-10

Champ : ensemble (demandeurs d'emploi) et population des ménages (chômeurs BIT) ; France métropolitaine.

Sources : Pôle emploi-Dares (demandeurs d'emploi) ; Insee, enquête Emploi ; calculs Insee.

Note : Les inscrits à Pôle emploi dénombrés dans l'enquête Emploi sont les personnes sans emploi, se déclarant inscrites à Pôle emploi, hors effectifs dispensés de recherche d'emploi (DRE)

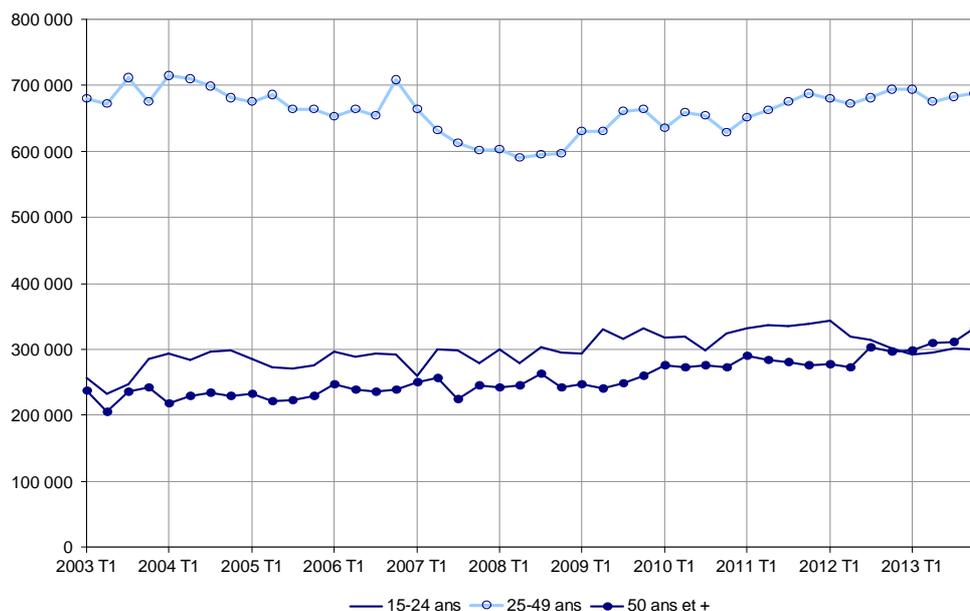
▪ **En 2013, l'évolution du halo du chômage ne permet d'expliquer qu'une faible partie de l'écart d'évolution entre le nombre de chômeurs BIT et celui des DEFM A**

L'accroissement de l'écart entre DEFM A et chômeurs BIT ne se traduit pas par une hausse équivalente du nombre de personnes comptabilisées au sein du halo autour du chômage (*cf. fiche halo autour du chômage et sous-emploi*). Si l'évolution du halo présente une tendance à la hausse légèrement plus marquée en 2013 qu'en 2012, celle-ci ne recoupe qu'une petite partie du surcroît d'inscrits à Pôle emploi par rapport au nombre de chômeurs BIT. En effet, entre le 4^{ème} trimestre 2012 et le 4^{ème} trimestre 2013 le nombre de chômeurs au sens du BIT est stable et le halo augmente de 30 000 personnes, alors que le nombre d'inscrits à Pôle emploi en catégorie A croît de 190 000 personnes.

En 2013, l'évolution du halo est globalement peu marquée pour les 25-49 ans et pour les jeunes. Le halo n'augmente que pour les 50 ans et plus.

Il est possible que la propension à s'inscrire à Pôle emploi en 2013 ait augmenté, notamment parmi les jeunes, dans l'espoir de bénéficier du suivi et de l'accompagnement de l'agence. À l'inverse, il est aussi possible, compte tenu de la persistance des difficultés sur le marché du travail, que certaines personnes inscrites ne déclarent plus souhaiter travailler lorsqu'elles répondent à l'enquête Emploi et de ce fait ne soient pas dans le halo.

Graphique 5 : Effectifs au sein du halo autour du chômage par classe d'âge



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi. Données cvs en moyenne trimestrielle.

Rappel des concepts d'activité au sens du BIT

La **population active occupée** ou « **personnes pourvues d'un emploi** » comprend les personnes âgées d'au moins 15 ans et qui ont effectué au moins une heure de travail rémunéré durant la semaine de référence. Toutefois, parmi les personnes de 15 ans et plus n'ayant pas effectué au moins une heure de travail rémunéré la semaine de référence, sont incluses dans la population active occupée les personnes :

- qui étaient en congé rémunéré, en congé de maternité ou de paternité, à temps partiel, en formation rémunérée par l'employeur ou dans le cadre d'un contrat en alternance, au chômage partiel (chômage technique), en grève ;
- ou qui étaient en congé non rémunéré par l'employeur (congé parental, congé sans solde, congé individuel de formation) d'une durée (prévue) inférieure ou égale à 91 jours ;
- ou qui étaient en congé maladie ou accident du travail d'une durée inférieure ou égale à 365 jours ;
- ou qui aidaient un membre de la famille (sans être salarié), ou qui travaillaient pour l'entreprise, l'exploitation ou le cabinet familial.

Sont considérées comme au **chômage** au sens du BIT les personnes qui sont (a) « sans travail » (b) « disponibles pour travailler » et (c) « à la recherche d'un travail ».

Sont donc exclues de la population des chômeurs les personnes ayant effectué ne serait-ce qu'une heure de travail effectif au cours de la semaine de référence, même s'il s'agissait d'un travail purement occasionnel.

La « disponibilité pour travailler » est comprise dans le sens de « disponibilité pour commencer une activité en tant que salarié ou non-salarié dans un délai de deux semaines suivant la semaine de référence ».

Le critère de « recherche d'un travail », lui, est observé sur la période de 4 semaines se terminant à la fin de la semaine de référence. Une personne est considérée comme « à la recherche d'un travail » si, au cours de cette période, elle a entrepris au moins une démarche spécifique, dite « active » pour en trouver.

En plus de cette catégorie de personnes, la population des chômeurs comprend également les personnes qui sont sans travail, (a) disponibles pour travailler (b) et qui ont trouvé un emploi qui commencera plus tard, ou pour lesquelles la période considérée est une morte saison (saisonniers) ou précède le début d'un emploi. Seules celles dont l'emploi ultérieur débute dans un délai inférieur à trois mois sont considérées comme des chômeurs.

Les personnes qui ne sont pas en emploi ou au chômage sont considérées comme **inactives**.